

Procès-verbal et Compte-rendu du Comité Syndical du 03 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 03 juin, le Comité du Syndicat Mixte Loire et Goulaine (SMLG) dûment convoqué en séance ordinaire, et en application des articles L 2121-7, L 2122-8, par renvoi de l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni à 19h00 salle Frédéric Praud au Loroux-Bottereau sous la présidence de Monsieur Thierry COIGNET.

PRESENTS :

Communauté de Communes Sèvre et Loire

Nantes Métropole

Haute-Goulaine

Basse-Goulaine

La Haye-Fouassière

Clisson Sèvre Maine Agglo

Mr COIGNET Thierry, Mr JOUNIER Jean-Marc, Mr KEFIFA Alain, Mr ROUZINEAU JACQUES, MONCORGES Jacques, Mr PINEAU Thierry, Mr DAUTAIS Jean-Pierre, Mme METRO Chantal, Mr CUCHOT Fabrice, Mr BERNARD Stéphane, Mr MOREL Jean-Marie, Mr ROUSSEAU Philippe, Mr SELOSSE Albert, MENARD Jean-Marc

Étaient également présents :

Mme LE ROY Laurence, Mme BEILLEVERT Pauline, Mr BRICARD Philippe, Mr THIERY- COLLET Jonathan, Mme MERLET Véronique

Est nommé secrétaire, Mr MONCORGES Jacques

AFFAIRES GENERALES

Monsieur COIGNET Thierry souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués.

1- Point sur le processus de fusion

COIGNET Thierry : On travaille toujours sur une recherche de solutions pour pouvoir transférer la partie animation tourisme en dehors du Syndicat. Nous avons une réunion le 10/06/2021 avec les différents maires des communes concernées : Haute Goulaine, la Haie Fouassière, Chantal Métro pour Basse-Goulaine et Christelle Braud pour la CCSL pour parler finance pour savoir comment faire fonctionner cette activité mais en dehors du Syndicat.

On travaille aussi sur le Bilan qui a été fait sur le Contrat Territorial qui s'est terminé en 2020 pour pouvoir préparer le futur CT. Ce nouveau CT sera sur un nouveau territoire : Loire Goulaine, Divatte et Robinets Haie d'Allot. Nous avons une réunion avec le SMIB pour réfléchir à ce que nous voulons mettre dans ce nouveau CT, le 08 juin, avec aussi l'agence de l'eau pour déterminer ce qui sera financé.

GEMAPI

2- Gestion hydraulique : Refacturation des coûts liés aux demandes de manœuvres des ouvrages pour répondre à des intérêts économiques

COIGNET Thierry : On a été sollicité pendant la période de sécheresse en avril pour des niveaux d'eau.

La gestion des niveaux d'eau sur le marais de Goulaine et sur les canaux principaux est définie par un calendrier de niveaux d'eau établie lors d'un COPIL. Cette gestion est assurée dans le cadre d'un marché de maintenance et d'exploitation passé avec la SAUR. Ce marché couvre les coûts réguliers liés à la gestion hydraulique.

Lorsque des manœuvres spécifiques sont demandées, celles-ci sont facturées au syndicat.

Au mois d'avril, lors des périodes de sécheresse et de vidange du marais, il a été demandé par un irrigant de conserver de l'eau dans le canal de Goulaine afin de pouvoir pomper dedans. Ces manœuvres vont entraîner des facturations supplémentaires de la SAUR pour le SMLG et vont entraîner également un arrêt de la vidange du marais.

Cette demande répond à un intérêt économique personnel et non à un intérêt général. Or, c'est l'ensemble de la collectivité qui doit supporter ce surcoût.

À l'avenir, il est donc proposé au comité syndical de refacturer ces coûts supplémentaires aux demandeurs. Si les demandeurs sont multiples, le coût sera partagé entre eux.

Mais tout cela ne sera possible qu'en consultant le Comité de Pilotage et après son accord.

METRO Chantal : Auparavant quand le niveau du marais était bas qu'est-ce que l'on faisait ?

LE ROY Laurence : On s'est retrouvé dans un cas de figure un peu particulier au mois d'avril, c'était la première fois que l'on se trouvait à devoir arrêter la vidange du marais pour garder de l'eau dans le canal pour qu'un éleveur puisse pomper. Généralement la période de vidange est le printemps et nous ne sommes pas dans des cas de sécheresse comme au mois d'avril dernier. On a aussi des relations avec la SAUR qui ont un peu évolué, la SAUR ne refacturait pas auparavant toutes les interventions qu'elle faisait maintenant ce n'est plus le cas nous avons une relation plus commerciale.

METRO Chantal : Laurence même au-delà des problématiques économiques nous si on assèche le marais c'est qu'il y a des raisons et si on maintient de l'eau c'est que l'on n'a pas réalisé ce que l'on devait faire.

LE ROY Laurence : Seul le Comité de Pilotage peut modifier le calendrier du niveau d'eau ce n'est pas le Syndicat qui prend la décision.

COIGNET Thierry : Ce n'est pas pour une décision collective mais pour un intérêt particulier.

LE ROY Laurence : Ce qui nous interpelle c'est que cela nous coûte maintenant, le Syndicat paye pour des manœuvres qui ne sont pas d'intérêt général.

ROUZINEAU Jacques : C'est pour irriguer des terres qui étaient déjà en culture par le passé ou ce sont de nouvelles parcelles ?

LE ROY : Non cela fait longtemps mais pour certaines parcelles les exploitants pourraient avoir d'autres systèmes d'irrigation mais qui seraient plus coûteuses pour eux. Mais est-ce au Syndicat de payer pour que les exploitants agricoles aient de l'eau ? C'est une question qui se pose.

BRICARD Philippe : L'exploitant a un droit de pompage dans le canal. Nous sommes obligés de mettre à sec le canal quand on vidange le marais, une fois que la vidange est finie nous refermons le marais pour remettre de l'eau dans le canal. C'est la première fois qu'il a besoin de pomper en avril.

COIGNET Thierry : Ce que je vous propose c'est de demander l'avis du Comité de Pilotage quand il y a une demande et à partir du moment où le Comité de Pilotage donne son accord on refacture au demandeur ce que la SAUR nous facture.

ROUZINEAU Jacques : Est-ce que l'exploitant est au courant que l'on va le facturer ?

COIGNET Thierry : Non car cela ne s'est pas produit jusque-là. On le mettra de toute façon au courant.

LE ROY Laurence : Le coût de la manœuvre dépend si elle est de jour où de nuit cela va de 100 à 300 euros. Si nous avons voulu maintenir le niveau d'eau il aurait fallu que la SAUR y aille tous les jours.

BRICARD Philippe : Cela ne peut pas être fait en automatique, c'est manuel et en plus il faut suivre la marée devant l'ordinateur car il y a des capteurs et au moment propice se déplacer pour effectuer la manœuvre d'ouverture et de fermeture cela fait 4 interventions par jours.

COIGNET Thierry : Si l'on refacture l'exploitant va peut-être faire le nécessaire pour se raccorder à un réseau. Ce qui lui permettrait d'avoir en permanence de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **Autorise après accord du Comité de Pilotage de refacturer les coûts supplémentaires des manœuvres spécifiques demandées par les demandeurs. Si les demandeurs sont multiples, le coût sera partagé entre eux.**

3- Comparatifs pour travaux sur pelle à chenille

COIGNET Thierry : La pelle à chenille servant pour le curage du marais de Goulaine est vieillissante elle est de 2002, et tourne très peu (de l'ordre de 300 à 400 heures par an environ) chaque année de mi-juillet à octobre selon la pluviométrie. Sa valeur a été expertisée à 18 000 € en 2018. Des travaux sont à prévoir chaque année pour la conserver. L'on s'est posé plusieurs fois la question pour savoir ce que l'on décidait car malgré les réparations la machine est en bon état.

BRICARD Philippe : Elle a 4500 heures elle peut aller jusqu'à 12 000 heures mais la moindre réparation est chère. On a recherché d'autres entreprises pour faire les réparations mais cela n'intéresse personne c'est trop spécialisé.

COIGNET Thierry : Nous sommes dans une période de transition avant la fusion, je vous conseillerai donc de faire les réparations pour faire le curage de cet été, de prendre donc la troisième solution.

Afin de définir si ces travaux sont rentables sur la durée, un tableau de coûts comparatif a été établi entre 3 possibilités :

- Solution 1 : l'externalisation complète de cette prestation, le personnel et matériel.
- Solution 2 : la location de matériel conduit par le personnel du Syndicat
- Solution 3 : la conservation de la pelle en régie conduite par le personnel du Syndicat

Le tableau en annexe 1 présente ces trois possibilités.

Il est demandé au comité syndical de se positionner sur l'une de ces solutions.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **Choisit la solution 3 : la conservation de la pelle en régie conduite par le personnel du Syndicat**

4- Modification du plan de financement relatif au contrat Natura 2000 Restauration des milieux favorables au Damier de la Succise sur la ZPS « Marais de Goulaine » - Dépôt de la demande de subvention et lancement des travaux - Restauration des milieux favorables au Damier de la Succise sur la ZPS « Marais de Goulaine »

COIGNET Thierry : Pauline peux-tu présenter ce point

BEILLEVERT Pauline : Dans le cadre des contrats Natura 2000 concernant le Damier de la Succise et la restauration du réseau des mares, les dossiers doivent être instruit par la DDTM. Elle nous a répondu très

tardivement car elle attendait de savoir si les actions des contrats seraient bien financées. Nous avons eu une réponse favorable en mars mais il a fallu réajuster quelques actions ce qui a un impact sur les lignes financières. Le Damier de la Succise, un papillon menacé d'extinction, vit encore sur certaines prairies humides du Marais de Goulaine. Inscrit au DOCOB du site Marais de Goulaine, ces habitats, très riches d'un point de vue floristique mais fragile, sont en nette régression sur l'ensemble de leur aire de répartition. La déprise de ces parcelles entraînerait la disparition de l'habitat communautaire et réduirait l'aire potentielle de développement du Damier de la Succise. La dégradation de son habitat notamment par la fermeture du milieu, c'est-à-dire par l'envahissement des arbres sur les parcelles sur lesquelles il se reproduit. Le Document d'Objectif du site Natura 2000 « Marais de Goulaine », validé en 2019, prévoit à ce titre de conserver la population de Damier de la Succise.

Dans le cadre de la politique Natura 2000 pour la conservation de la biodiversité et dans une volonté de préserver ce patrimoine naturel sensible, le Syndicat mixte Loire et Goulaine souhaite déposer une demande de Contrat Natura 2000 afin de restaurer les prairies humides oligotrophile.

Considérant l'enjeu de préservation du Damier de la Succise,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de gestion pour maintenir son habitat,

Considérant la prise en charge financière à 80% des opérations de restauration par le contrat Natura 2000,

Total dépenses : 9 282.43 € TTC

Divisé comme suit : Lot 1 : Travaux de débroussaillage et coupe de ligneux : 5510.83€ TTC

Lot 2 : Travaux d'élagage : 3771.60 € TTC

Financé par : L'État : 40% : 3 712.97 €

L'Union Européenne (FEADER) : 40% : 3 712.97 €

Autofinancement : 20% : 1 856.48 €

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat Natura 2000 et à déposer la demande de subvention « Contrat Natura 2000 » ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'(les) entreprise(s) retenue(s)
- D'effectuer les travaux de gestion, d'après le plan de financement défini dans la demande de subvention « Contrat Natura 2000 ».

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Président à signer le contrat Natura 2000 et à déposer la demande de subvention « Contrat Natura 2000 » ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer le marché avec l'(les) entreprise(s) retenue(s)**
- **Autorise d'effectuer les travaux de gestion, d'après le plan de financement défini dans la demande de subvention « Contrat Natura 2000 ».**

5- Modification du plan de financement relatif au contrat Natura 2000 Restaurer le réseau de mares sur la ZPS « Marais de Goulaine » propice aux espèces d'intérêts communautaires - Dépôt de la demande de subvention et lancement des travaux - Restaurer le réseau de mares sur la ZPS « Marais de Goulaine » propice aux espèces d'intérêts communautaires.

Le triton crêté, une espèce menacée d'extinction à l'échelle du marais, a été retrouvé dans une mare du Marais de Goulaine. Cette population est cependant menacée par la dégradation de son habitat notamment des mares. Sans intervention de gestion du milieu, ce patrimoine naturel risque de disparaître à court terme. Le Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Marais de Goulaine », validé en 2019, prévoit de préserver les habitats de cette espèce au titre de la Directive "Habitat" (92/43/CEE) par des actions de restauration d'un réseau de mare.

Dans le cadre de la politique Natura 2000 pour la conservation de la biodiversité et dans une volonté de préserver ce patrimoine naturel sensible, le Syndicat mixte Loire et Goulaine souhaite déposer une demande de Contrat Natura 2000 afin de restaurer les mares bocagères.

Considérant l'enjeu de préservation du Triton crêté,
 Considérant la nécessité de procéder à des travaux de gestion pour maintenir son habitat,
 Considérant la prise en charge financière à 80% des opérations de restauration par le contrat Natura 2000,

Total dépenses : 26 387.17 € TTC

Financé par : L'Etat : 40% : 10 554.87 €

L'Union Européenne (FEADER) : 40% : 10 554.87€

Autofinancement : 20% : 5 277.43 €

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat Natura 2000 et à déposer la demande de subvention « Contrat Natura 2000 » ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'(les) entreprise(s) retenue(s)
- D'effectuer les travaux de gestion, d'après le plan de financement défini dans la demande de subvention « Contrat Natura 2000 ».

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Président à signer le contrat Natura 2000 et à déposer la demande de subvention « Contrat Natura 2000 » ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer le marché avec l'(les) entreprise(s) retenue(s)**
- **Autorise d'effectuer les travaux de gestion, d'après le plan de financement défini dans la demande de subvention « Contrat Natura 2000 ».**

6- Actualités relatives aux travaux sur ouvrages hydrauliques

COIGNET Thierry : Je vais laisser la parole à Laurence et Jacques MONCORGES qui a beaucoup travaillé sur la partie vannage pompe c'est dans son domaine de compétence.

LE ROY Laurence : J'ai une actualité sur le marché de réhabilitation de l'ancien vannage qui est en avarie depuis novembre 2019. On a reçu deux offres de travaux une de Baudin Châteauneuf en cotraitance avec ETPO et l'autre la Verchéenne. On a analysé les offres avec ISM ingénierie qui est notre maître d'œuvre. On a pour Baudin Châteauneuf un montant de 275 119.20 euros avec lot 1 et lot 2 et avec les options et pour la Verchéenne un montant de 340 260 euros. Il a été décidé d'attribuer le marché à Baudin Châteauneuf qui a les meilleures notes.

			Baudin Chateauneuf	Verchéenne
Lot 1	Offre de base	Critère 1 Technique	43,20	46,80
		Critère 2 Prix	40,00	31,97
		Total note	83,20	78,77
		Prix HT offre de base	198 514	248 350
		Prix TTC offre de base	238 216,80	298 020
	Option	Option 1: Prix HT Remise en peinture compète d'un tablier (x2)	10 740	4 000
		Option 1: Prix TTC Remise en peinture compète d'un tablier (x2)	12 888	4 800

		Option 2: Prix HT Changement centrale hydraulique	2 558	5 000
		Option 2: Prix TTC Changement centrale hydraulique	3 069,60	6 000
		Total Prix HT option 1 + 2	13 298	9 000
		Total Prix TTC option 1 + 2	15 957,60	10 800
	Offre de base + option	Critère 1 Technique	43,20	46,80
		Critère 2 Prix	40	32,92
		Total note	83,20	79,72
		Prix total Lot 1 HT avec option	211 812	257 350
		Prix total Lot 1 TTC avec option	254 174,40	308 820
Lot 2	Offre de base	Critère 1 Technique	48	60
		Critère 2 Prix	40	20,99
		Total note	88	80,99
		Prix HT offre de base	12 436	23 700
		Prix TTC offre de base	14 923,20	28 440
	Option	Prix HT option	5 018	2 500
		Prix TTC option	6 021,60	3 000
	Offre de base + option	Critère 1 Technique	48	60
		Critère 2 Prix	40	26,65
		Total note	88	86,65
		Prix total Lot 2 HT avec option	17 454	26 200
		Prix total Lot 2 TTC avec option	20 944,80	31 440
	Total prix Lot 1 et lot 2 sans option HT		210 950	272 050
	Total prix Lot 1 et lot 2 sans option TTC		253 140	326 460
	Total prix Lot 1 et lot 2 avec option HT		229 266	283 550
	Total prix Lot 1 et lot 2 avec option TTC		275 119,20	340 260

La notification de rejet a été envoyé aujourd'hui à la Verchéenne on a 11 jours ensuite de délai de suspension, on attribuera ensuite le marché à Baudin Châteauneuf, ce qui signifie que l'on est vraiment juste dans les temps on avait prévu un démarrage des travaux au 14 juin et la notification arrivera le 14 juin. On sera en phase de préparation et ensuite on commencera les travaux à partir de début septembre pour une durée d'un mois.

On a un deuxième marché pluriannuel 2021-2024 en cours qui englobe les trois ouvrages. Nous avons des travaux à réaliser : Changements dégrilleurs, centrale incendie, alarme anti-intrusion, mise en place d'une vantelle pour le franchissement écologique. Nous avons beaucoup travaillé avec Jacques Moncorger et Philippe sur ce dossier-là. Il était prévu dans ce marché de changer les jupes des 8 pompes sur le vannage sur le conseil de la SAUR. Après une étude plus fine avec Jacques MONCORGES on a une approche un peu différente. Jacques MONCORGES voulait vous en parler ce soir.

MONCORGES Jacques : Ayant travaillé longtemps dans les revêtements spéciaux notamment dans les pompes ou sur les ports. J'ai vu beaucoup de pompes montées, démontées et j'ai été surpris de la façon dont la SAUR entretient les portes et les critères choisis pour déterminer l'état des pompes. On a regardé leur façon de faire et j'ai trouvé cela très léger. Ce qui est important dans une pompe c'est sa qualité de propulsion et son volume d'eau qui forcément va être en relation avec sa consommation énergétique importante quand elle fonctionne. En fait ce qu'il regarde c'est juste le côté extérieur de la pompe et à aucun moment l'intérieur de la pompe. Alors que le

contrôle intérieur est très important il peut y avoir du jeu qui empêche la pompe de jouer correctement son rôle de pompage. Il ne regarde donc que l'extérieur et préconise un changement des jupes des pompes car elles sont corrodées mais il préconise des jupes en inox. Il y a des aberrations complètes car si la jupe est corrodée à l'extérieur elle doit l'être aussi à l'intérieur et cela on ne le sait pas car il n'y a pas de vérifications, ensuite proposer une jupe en inox avec un corps en fonte ou en acier c'est prendre un gros risque d'électrolyse surtout avec des eaux saumâtres. On a envoyé par courrier des non conformités sur leurs travaux et on a enlevé du marché des pompes cette partie remplacement des jupes.

LE ROY Laurence : Nous avons envoyé ce courrier en non-conformité en recommandé le 10 ou 11 mais l'on sait qu'il travaille dessus car ils ont répondu à Véronique et Philippe, qu'ils annulaient les réunions sur la facturation pour pouvoir se concentrer sur les réponses au courrier.

JOUNIER Jean-Marc : Pour votre information, car cela va commencer à se savoir, le responsable de centre Mr Mérand quitte la SAUR le 30 juin. Si on n'accélère pas un peu la démarche on risque d'avoir des réponses pas avant septembre octobre.

MONCORGES Jacques : Il y a des incohérences dans leur marché, dans leurs propositions ils argumentent beaucoup sur le fait qu'ils soient ISO 9001, mais quand on voit qu'ils ne respectent même pas le bordereau de prix, qu'il n'y pas de traçabilité ils ne respectent pas leur contrat.

JOUNIER Jean-Marc : Là où je suis étonnée car l'usine d'eau c'est aussi la SAUR et il n'y a aucun problème c'est transparent et cela se passe bien. Je suis surpris de ce qui se passe avec le Syndicat. J'ai même alerté la SAUR sur cette différence de traitement sur le même territoire. Il faut qu'on les rencontre car pour moi c'est un problème de temps passé, et d'hommes présents, ils ne mettent pas assez d'effectifs et peut-être aussi pas les bons techniciens.

DAUTAIS Jean-Pierre : C'est quel type de pompe, quelle marque ?

MONCORGES Jacques : Xylem

DAUTAIS Jean-Pierre : Si je pose la question c'est que le constructeur a dû donner des instructions très précises en matière d'entretien, il doit y avoir une fiche qui est accessible et il doit y avoir des prescriptions qui doivent être noté de façon extrêmement précise et il faut vérifier si ce qui est demandé en terme de maintenance de la pompe est concrétisé par la SAUR. C'est la seule façon de voir si l'on fait les choses correctement ou pas.

MONCORGES Jacques : Le peu de travaux qui est fait et le récapitulatif du rapport sont très très légers.

DAUTAIS Jean-Pierre : Il faut interroger le fabricant et creuser un peu plus pour voir si on est rentré dans le champ des prescriptions et des garanties qui vont avec.

MONCORGES Jacques : Il y a quand même un autre problème c'est du matériel de sécurité sur le marais et si un jour il y a un problème et si les pompes ne fonctionnent pas qui sera responsable. On ne peut pas se permettre d'avoir un risque de panne ou de mauvais fonctionnement sur les pompes. Il y en déjà 5 qui sont de 1989 sachant que les pompes sont en partie immergées pendant un certain temps et ensuite à sec, là elles sont très sujettes à la corrosion à l'intérieur et c'est ce qui est étonnant c'est que l'on ne regarde que l'extérieur et pas l'intérieur de la pompe qui est la plus importante.

DAUTAIS Jean-Pierre : Il n'y a aucun rapport qui notifie qu'ils ont regardé à l'intérieur.

LE ROY Laurence : Nous avons les rapports d'intervention des cases sont cochées et d'autres non et il n'y a pas de détails comme par exemple pour les bacs d'usure rien n'est noté dans les rapports. Les pompes ne sont pas envoyées en usine, elles sont sorties, elles sont inspectées sur place.

BRICARD Philippe : Ils font la vidange du moteur, il regarde deux trois choses et la remette.

MONCORGES Jacques : La partie fonctionnelle de la pompe n'est pas regardé. C'est assez invraisemblable.

COIGNET Thierry : Et de la même façon on a appris incidemment qu'il y avait des pompes qui n'étaient pas en mode de fonctionnement on n'a pas été prévenu par la SAUR. Alors que quand des pompes ne fonctionnent pas on doit être immédiatement informé.

BRICARD Philippe : C'est pendant le pompage de cet hiver que j'ai appris par un technicien de la SAUR qu'il y avait une pompe qui ne fonctionnait pas et qu'il y en avait une autre qui se mettait régulièrement en sécurité.

DAUTAIS Jean-Pierre : Est-ce que le contrat avec la SAUR est précis ou à un caractère général ? Car là aussi si le contrat est un peu léger on peut faire tout et n'importe quoi.

LE ROY Laurence : On l'a étudié et il a été renouvelé il y a trois ans cela faisait 15 ans qu'il était en cours. À l'époque nous nous sommes appuyés sur une personne pour faire les marchés publics. On a repris ce qu'il y avait dans le marché précédent c'est-à-dire le contrôle complet d'une pompe, par exemple pour la pompe dans le marché il est noté : contrôle complet d'une pompe chaque année. Effectivement ce n'est pas précis mais comme vous le dites il y a quand même des prescriptions constructeurs pour moi un contrôle complet nécessite de suivre les prescriptions constructeur cela paraît logique. Peut-être qu'effectivement cela est un point de litige en disant le contrôle complet est ce que c'est la prescription du constructeur ou est-ce que c'est la SAUR qui décide des contrôles qu'elle veut faire. Le marché avec la SAUR dure encore 1 an il est renouvelable 2 fois trois ans.

COIGNET Thierry : Le problème est qu'il n'y a que la SAUR qui a répondu au marché et qui n'est pas vraiment intéressée par une activité qui prend beaucoup plus de temps qu'elle n'avait imaginé et plus complexe.

ROUZINEAU Jacques : Est-ce que c'est possible de le faire en régie ? Ce serait peut-être la solution pour avoir un travail bien fait.

COIGNET Thierry : On s'est posé la question avec Nantes Métropole, c'est une chose qu'il va falloir revoir aussi.

LE ROY Laurence : En régie il faudrait embaucher du personnel avec des technicités particulières un électromécanicien, un automaticien et il y aurait aussi la difficulté des astreintes. Cela se fait sur d'autres syndicats mais ils ont beaucoup plus d'ouvrages que nous. La question est à quoi l'on pourrait s'adosser si la SAUR ne veut plus conserver ce marché. Pendant 30 ans nous avons eu la même personne qui gère le marché, qui était notre interlocuteur unique et qui est parti en claquant la porte de la SAUR il y a deux, trois ans et le marché a été repris par de nouvelles personnes dont ce n'est pas le métier et qui n'ont pas l'historique et je pense qu'au niveau rentabilité aujourd'hui le marché n'est pas rentable pour eux. Auparavant nous payions 15 à 18 000 par an et les dernières factures de régularisations qu'ils nous ont envoyées sont à plus de 45 000 euros.

COIGNET Thierry : Ils pensaient mettre une équipe mutualisée sur l'ensemble du département mais ils se sont rendu compte que cela ne pouvait pas fonctionner.

MENARD Jean-Marc : Avec le changement de périmètre on peut peut-être reconsidérer la proposition en régie.

COIGNET Thierry : Il n'y a que nous qui avons des vannages sur les autres bassins versants il n'y en a pas.

LE ROY Laurence : Ce qu'il faudrait c'est soit l'adosser à des stations d'épuration soit à des stations de production d'eau potable car ce sont des automatismes, des astreintes assez similaires. On a pensé à Nantes Métropole à la CCSL.

BRICARD Philippe : A une époque la station était connectée en filaire à la SAUR maintenant c'est du GSM.

JOUNIER Jean-Marc : La SAUR c'est aussi l'exploitant du régime d'eau de Basse-Goulaine sur le territoire ils sont présents c'est pour ça que j'ai du mal à comprendre ce manque d'implication car la proximité elle existe ainsi que la technicité. Il faut vraiment qu'on les rencontre pour comprendre, j'entends ce que vous dites sur notion de la rentabilité certes ils se sont sûrement trompés mais quand même ils sont sur le territoire. Au niveau du syndicat Vignoble Grand-Lieu il n'y a aucun problème, quand j'ai discuté avec Mathieu Mérant je lui ai dit que j'avais l'impression que c'était deux entreprises totalement différentes sur le même territoire et qui porte le même nom.

LE ROY Laurence : Il a répondu quoi

JOUNIER Jean-Marc : Il m'a répondu que dans ses attributions il avait la station et les deux usines d'eau de Basse-Goulaine et de la Roche-Bernard mais il avait une personne qui s'en occupait et qu'il n'avait pas un œil en direct. Donc là il commençait à regarder. Mais il s'en va.

MONCORGER Jacques : Ce qu'il faut regarder c'est que la SAUR a un boulot d'ingénierie elle ne sait pas tout faire, elle a un certain nombre de compétences comme le réglage des niveaux d'eau mais après elle a aussi l'entretien du matériel et là je ne pense pas qu'ils aient la compétence et il ne la délègue à personne. C'est là qu'il faut regarder si on lui laisse ce travail. Ce sont quand même des pièces de sécurité sur le marais, il y d'autres personnes qui travaillent sur les pompes que l'on appelle des pompistes, il faudrait regarder comment cela se passe à la station de pompage sur la Loire qui l'entretient.

JOUNIER Jean-Marc : C'est la SAUR mais ils ont des sous-traitants pour s'en occuper. Sur la maintenance ils démontent les pompes qu'ils amènent en atelier et mettent une pompe provisoire à la place. La SAUR n'a pas toutes les compétences en interne pour effectuer ces travaux d'entretien. Il faut que l'on provoque assez vite une rencontre car ils se réorganisent actuellement avec le départ de Mathieu Mérand.

MONCORGER Jacques : Il faudrait au moins qu'ils en vérifient une mais complètement et ne pas regarder que l'aspect extérieur cela permettra d'avoir une idée sur l'état des pompes.

DAUTAIS Jean-Pierre : Il y a des gens compétents dans le service assainissement à Nantes Métropole et d'autres parts au niveau du fournisseur ils ont de très bons ingénieurs c'est une société qui fait du bon travail et qui est expérimenté à l'international et donc il y a tout ce qu'il faut pour être informé le plus objectivement possible. Car actuellement nous ne sommes quand même pas en sécurité avec ce que vous dites.

LE ROY Laurence : Vous parlez de quelle entreprise ?

DAUTAIS Jean-Pierre : Des fournisseurs des pompes qui sont très bons et normalement quand on a un problème de ce type là il y a des spécialistes en France de cette société qui sont capables d'accompagner les structures pour que les choses se passent bien.

MONCORGER Jacques : Tous les grands groupes maintenant sont plus des centres de profits que des gens qui sont là pour rendre service.

DAUTAIS Jean-Pierre : Il serait intéressant de lire le contrat et de voir quels sont les engagements même s'ils ne sont pas précis voir où il y a du mou pour négocier pour discuter sur les prestations prévues et de se faire aider par les gens de Nantes et puis aller voir rapidement le fabriquant pour éviter les problèmes qui risquent d'arriver.

JOUNIER Jean-Marc : Je pense que l'on n'est pas là pour se substituer à la SAUR ils ont un contrat, j'ai bien entendu tout ce que vous avez dit mais je pense que la première des choses est de les rencontrer et qu'ils nous montrent les documents qui font état de suivis ou pas et de leurs imposer de faire venir les fabricants ou leurs techniciens, on ne doit pas se substituer sinon on prend la responsabilité. On est maintenant dans la convocation ce n'est plus une invitation à une réunion, c'est pour qu'ils expliquent où ils en sont dans la réalisation de leur contrat ce qu'ils ont fait et pas fait.

BRICARD Philippe : Même au niveau facturation ils n'arrivent pas à justifier.

MONCORGER Jacques : C'est pour ça que quand Laurence m'a expliqué les problèmes j'ai tout de suite regardé le contrat et ils sont qualifiés ISO 9001. Donc s'ils ne veulent pas répondre sur la facturation on va prendre le biais d'aller dans le côté qualité. C'est pour cela qu'on leurs a envoyé une liste avec 6,7, 8 non conformités en les sommant de répondre, on peut aller aussi plus loin en alertant leur organisme de certifications.

SELOSSE Albert : Le courrier qu'on leur a envoyé c'est quoi un recommandé, une mise en demeure ?

LE ROY Laurence : C'est un courrier en recommandé. On avait déjà fait un premier courrier en recommandé il y a deux ans et demi de cela car au niveau de la gestion des niveaux d'eau c'était extrêmement compliqué depuis cela s'est recadré, ils ont appris car l'équipe avait complètement changé certains sont partis en claquant la porte il n'y a donc pas eu de tuilage entre les anciens et les nouveaux.

SELOSSE Albert : Donc pour l'instant on n'a pas fait de mise en demeure, pas fait de constats ?

LE ROY Laurence : C'est un courrier en recommandé qui pointe toutes les non conformités avec la norme ISO 9001 et la demande de se mettre en conformité.

SELOSSE Albert : On leur demande de faire ça sous un délai ? Et après, le contrat prévoit des pénalités s'ils sont défaillants ?

LE ROY Laurence : Oui le contrat détaille toutes les pénalités, il y a la maintenance préventive, corrective.

DAUTAIS Jean-Pierre : Avant d'envoyer des courriers vous ne pouvez pas provoquer une réunion avec eux, les faire venir dans une salle et poser un certain nombre de questions.

COIGNET Thierry : On a déjà fait plusieurs réunions avec eux pour mettre les choses au point à chaque fois cela n'a pas été suivi de fait c'est pour cela que l'on a envoyé un courrier en recommandé. Cela nous permet d'avoir une trace.

SELOSSE Albert : A un moment donné c'est constat d'huissier, mise en demeure.

LE ROY Laurence : C'est là où effectivement il faut savoir ce que l'on fait, le courrier a été envoyé et maintenant qu'est-ce que l'on décide, est-ce que c'est une réunion, est-ce que c'est un constat ?

COIGNET Thierry : Il faut qu'on les rencontre notamment avec Jean Marc car ils sont aussi prestataires pour la partie eau potable, c'est aussi une force que l'on a d'avoir plusieurs contrats avec eux. Car s'ils n'assurent pas sur un contrat rien ne dit qu'ils seront renouvelés sur les autres. C'est grâce à Jacques que l'on s'est posé des questions, pour nous, ils entretenaient on n'est pas sensé savoir qu'il faut démonter la pompe, regarder l'intérieur. La difficulté c'est que personne ne se précipite pour assurer la maintenance des ouvrages car quand on a relancé le marché on n'a eu qu'une réponse et c'était la SAUR. Donc on est un petit peu coincé aussi. Maintenant on peut peut-être contacter Suez qui est aussi un prestataire sur la partie assainissement pour voir si eux seraient capables de prendre ça.

JOUNIER Jean-Marc : Je pense que ce sont des entreprises qui savent faire ce n'est pas le sujet c'est plus l'appréciation de ce qu'il y a à faire et la compréhension du territoire et de ce que l'on demande. Il y a tout le côté technique mais il y a aussi des éléments qui ne sont pas que mécaniques à prendre en compte.

COIGNET Thierry : Quitte à payer plus cher il faut que l'on ait la prestation de ce que l'on a besoin. Le jour où l'on a vraiment un pépin il y aura des conséquences. En espérant qu'il ne pleuve pas trop fort, on a des épisodes pluvieux qui sont très forts par moment et s'ils correspondent comme cela a été le cas en février avec une crue de la Loire avec des grandes marées c'est à ce moment que l'on met les pompes en fonctionnement. Depuis 2014 nous n'avions pas eu ce genre d'épisode. Cela fait plusieurs fois que coïncide les crues de la Loire, les grandes marées, et 30mm d'eau qui tombent en très peu de temps quand c'est comme cela on stocke dans le marais quand il n'est pas trop haut et puis à un moment quand c'est trop il faut mettre en route les pompes. Lors d'un comité syndical on pourrait vous montrer comment fonctionne le marais, les vannages c'est assez complexe et je pense que la SAUR n'a pas vu ce côté complexe. On a quand même 10 000 personnes en zone inondable on ne peut pas jouer avec ça. Comme dit Philippe on a aussi une veille une semaine sur deux c'est Laurence et puis Philippe qui sont d'astreinte moi je suis ça avec eux aussi, on va sur le marais, sur le canal des Bardets surtout on regarde les niveaux, on regarde la météo agricole, on regarde les coefficients de marées, et avec tout cela on regarde s'il y a quelque chose à faire s'il y a besoin de faire tourner une pompe, deux pompes...

JOUNIER Jean-Marc : Clairement ce que tu dis là, c'est peut-être quelque chose que tu peux transcrire dans des matrices mais si la personne n'a pas cette sensibilité-là elle ne peut pas suivre. Est-ce que nous on leur a dit qu'il faudra prendre en compte tous ces éléments-là, d'intégrer tout ce que tu viens de dire d'aller chercher, regarder les prévisions et le reste pour qu'ils comprennent, est-ce que ce genre d'éléments là ils l'ont vraiment intégré moi je n'en suis pas certain.

LE ROY Laurence : Oui on a fait des formations avec tout le personnel de l'usine de la SAUR, parce que justement ils n'étaient pas opérationnels. Ils sont venus au syndicat on leur a expliqué toute la gestion hydraulique on a été sur le terrain pour leur montrer les enjeux car à l'époque ils nous disaient qu'il n'y avait

pas vraiment d'enjeux. On a fait un grand nombre de mails pour leurs expliquer comment faire, pour leurs donner les horaires de marée, pour leurs donner le calendrier des niveaux d'eau, les mouvements d'eau.

JOUNIER Jean-Marc : Il n'y a pas de reproche dans mes propos mais même si cette information on l'a faite, il y a eu des changements de personnel est-ce que la transmission s'est faite ? Je pense qu'ils ont intégré ça comme la gestion d'un parc de pompes avec un système de vannage. Je pense que ces éléments là il faut leur rabâcher. Au-delà même de leurs rabâcher il faudra dans la prochaine consultation que tous ces éléments-là soient pris en compte.

BRICARD Philippe : Même nous au syndicat on ne s'en occupait pas beaucoup avant, on suivait mais le directeur de la SAUR Joël Giraud, qui était à l'installation des pompes au début du syndicat, gérait tout c'était lui qui nous alertait quand il fallait faire quelque chose donc on s'occupait très peu du marais. Quand il est parti on n'avait pas la connaissance non plus, on connaissait certaine chose mais pas tout ce que lui savait faire.

LE ROY Laurence : Quand il est parti la SAUR a tout réorganisé. Ils ont fait des pôles d'électrotechniciens qu'ils ont mis à St Aignan de Grandlieu ou à Saint Philbert donc tous les anciens de l'usine sont partis. Ils ont éclaté la connaissance. Ils se sont retrouvés qu'avec des gens nouveaux qui ne prenaient pas la conscience de la complexité. On a des comptes rendus de réunions qui ne sont que des copiés collés tous les trois mois.

JOUNIER Jean-Marc : Il faut vraiment les rencontrer et leur dire ce que l'on va mettre en œuvre s'il n'y a pas de suivi. Et il faut se poser les questions sur l'avenir et du choix que l'on devra faire.

DAUTAIS Jean-Pierre : Est-ce que vous ne pourriez pas interroger le directeur du cycle de l'eau de Nantes Métropole ? C'est le genre de chose qu'il doit bien connaître et ce serait même intéressant qu'il soit présent à une réunion.

JOUNIER Jean-Marc : Denis Guilbert directeur du cycle de l'eau de Nantes Métropole n'a pas cette expertise, il a de l'expertise sur l'eau potable sur les usines, il a de l'expertise sur de la partie matériel mais pour moi le problème est la manière d'aborder la gestion de notre marais. Ce n'est pas à nous de revoir cela mais c'est à la SAUR, il faut qu'ils intègrent que des entretiens doivent être faits de manières différentes, le suivi doit aussi être mené de manière différente qui doivent être adaptés aux besoins que l'on a sur le territoire, car si effectivement les pompes ne démarrent pas c'est la catastrophe. La réunion va être de les mettre face à leur responsabilité, ce n'est pas qu'un problème de mécanique, c'est un territoire avec des gens dessus. Ce qui nous met dans le doute aujourd'hui c'est qu'effectivement les factures n'ont aucun sens mais aussi qu'il n'y ait aucune traçabilité.

COIGNET Thierry : Je vois ça pour prendre un rendez-vous et je vous tiens au courant.
Vous avez dû recevoir dans vos communes une demande de la part de Polleniz pour avoir des élus référents pour les nuisibles, pour pouvoir mieux communiquer pour trouver plus facilement des gens qui puissent piéger et qu'il soit le porte-parole de la lutte contre les ravageurs.

COIGNET Thierry : On vous tiendra au courant de l'avancée de la fusion, et du prochain Contrat territorial.

THIERY COLLET Jonathan : Il y a deux réunions qui vont arriver sur l'évaluation du contrat qui s'est terminé fin 2020, une le 18/6 pour un comité technique suivi le 06/07 pour un comité de pilotage. On est en phase terminale de l'étude, ensuite le cabinet d'étude va nous restituer des préconisations pour le prochain CT sur la base de l'analyse qu'ils feront de ce premier CT. Ces préconisations regroupent leur avis ainsi que l'avis d'autres personnes qu'ils ont sondé dans le cadre de cette étude. Ils ont sondé des agriculteurs, des institutions comme l'agence de l'eau, les services de l'État, la DDTM, et aussi des élus, des associations.

COIGNET Thierry : Il y a aussi le bilan sur la qualité de l'eau.

THIERY COLLET Jonathan : Tous les ans nous analysons la qualité de l'eau sur le territoire mais plus spécifiquement tous les trois ans on fait un checkup complet d'une dizaine de stations de suivi de la qualité de l'eau. Et en 2020 nous avons fait tous les mois un prélèvement sur l'ensemble de ces 10 stations. Nous pourrions faire un point d'information sur les résultats obtenus lors d'un prochain comité syndical mais ces résultats ne sont pas glorieux, nous restons sur des qualités d'eau avec des valeurs assez élevées en termes de molécules

phytosanitaires, pesticides, en termes de physicochimie. Ce n'est pas une surprise, nous le savions déjà en 2014 au moment où nous avons mis en place ce contrat territoriale il y avait déjà ces valeurs-là.

PINEAU Thierry : Est-ce que cela a évolué à la baisse pour certaines molécules ?

THIERY COLLET Jonathan : Non sauf pour les molécules qui sont interdites, cela a plutôt tendance à stagner voir augmenter notamment pour tout ce qui est cumul de molécules. On suit les observations qui sont faites au niveau national, les ventes de pesticides augmentent, l'usage du pesticide n'est pas à la baisse.

COIGNET Thierry : Nous ferons une présentation au comité syndical comme nous avons fait en 2019 sur les résultats de 2018. Et ces résultats seront des éléments de base pour travailler sur le futur CT de 2022, pour voir quelles actions mettre en place pour une amélioration.

Autre information, il y a eu le renouvellement du comité local de l'eau la semaine dernière avec un nouveau Président Claude Caudal qui est le maire de Préfailles, le vice-président est Jean-Sébastien Guitton qui est aussi le Président du SYLOA, Éric Provost deuxième vice-Président. Il a été décidé de mettre un référent par sous bassin versant dans le bureau c'est moi qui vais représenter le bassin qui s'appelle Loire et Goulaine mais qui regroupe Loire Goulaine, Divatte, Robinets Haie d'Allots. Le territoire va être plus grand mais pas forcément avec les mêmes problématiques ni les mêmes types d'activité et un peu moins compliqué à gérer que Loire et Goulaine. Il faut vraiment transférer la compétence animation découverte, nous sommes les seuls à avoir cette compétence ce qui nous permettra de fusionner au 01 janvier 2022. On ira dans les mêmes locaux que le Syloa qui sont à la Vertonne sur Vertou.

COMPETENCE Animation-tourisme

COIGNET Thierry : On aura peut-être un autre comité syndical début juillet concernant le transfert de la compétence animation tourisme en fonction de ce qui sera décidé lors de la réunion avec les maires des communes concernés et la Présidente de la communauté de commune. En espérant que ce transfert soit validé ce qui nous permettra d'avoir la même compétence sur chacun des bassins versants.

Nous souhaiterions remettre en place des expositions à la Maison Bleue mais notre local est un peu compliqué dans la mesure où la salle d'exposition comprend aussi trois bureaux, ce n'est pas la même réglementation, nous ne pouvons pas encore ouvrir.

Pas de questions ? La séance est donc levée